



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

AVIS DE COURSE SELECTIVE DE LIGUE
Dimanche 14 février 2010
BISCARROSSE
CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. Cette régata est ouverte aux séries suivantes : **Optimist (Minimes-Benjamins), Europe, Laser (Standard-Radial-4.7), Yoles OK, 420, L'Equipe, 470, Snipe, Fireball.**
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - si nécessaire, le certificat de jauge ou de conformité

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription :
Dimanche 14 février 2010 de 9h00 à 10h30
- 4.2. Jour de course : Dimanche 14 février 2010
L'heure du premier signal d'attention pour la première course est fixée à 11 heures
- 4.3. 4 courses au maximum sont programmées. Pour les Optimists Benjamins, le Comité de Course décidera en fonction des conditions météo et de la durée effective des parcours.



www.ffvoile.org



Partenaire officiel





CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le 14 février 2010
- Affichées selon la prescription fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Trapèze ou triangle

7. CLASSEMENT

7.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

7.2. Le classement sera établi selon l'annexe A4.1 des RCV (Système de points à minima).
Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 2 courses validées seulement ont été courues, auquel cas le classement est établi sur ces 2 courses.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Contact / Informations :

Tél. 05 58 78 10 51 - Email cnbo@wanadoo.fr

Site : <http://cnbiscarrosseolympique.jimdo.com/>